CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 16 novembre 2010

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 16 novembre 2010.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

- **Approuvé la modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – Step de Vidy**

b) Décisions susceptibles de référendum

Aucune

c) Autres décisions

- **Elu un membre à la commission des pétitions;**
- **Elu un membre suppléant à la commission des pétitions;**
- **Elu deux membres suppléants à la commission des finances;**
- **Elu un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux;**
- **Adopté le budget 2011.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **Le postulat de M. Michel Perret pour l'adhésion de la commune d'Epalinges à l'action Solidarit'eau Suisse.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 17 novembre 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Yvan Tardy

Le Secrétaire : Alexandre Good